
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT GERMAIN LA MONTAGNE

SÉANCE DU 10 MAI 2019

Nombre de membres en exercice : 8
Nombre de membres qui ont pris part à la séance: 7
Date de la convocation : 30/04/2019

L'an deux mille dix-neuf, le 10 mai à 20 heures 30,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire

Présents : CROZET Yves, DELAYE Marie-Yvette, LABROSSE Simone, ISNARD Michel, ODIN Catherine, VERMOREL Jean, VERMOREL Roger.

Absent excusé : ODIN Corentin.

Secrétaire : VERMOREL Jean

Monsieur le Maire ouvre la séance.

M. VERMOREL Jean est désigné comme secrétaire de séance.

Le Conseil municipal approuve le compte rendu de la séance du 29 mars 2019.

Le Conseil municipal se transporte pour visiter l'extension de la salle des fêtes.

Monsieur le Maire remercie Mme Emilie VOUILLON-LATHUILLERE pour les 7 années passées au sein de la commune de St Germain et lui souhaite une bonne intégration dans sa nouvelle commune de CHANDON. Puis il accueille Sylvie CHAUMONT, la nouvelle secrétaire et lui souhaite la bienvenue.

Point sur les Travaux et subventions :

• Salle des fêtes :

- Monsieur le Maire informe le conseil sur l'avancée du chantier de la salle des fêtes :
Ponts noirs : Retards pris sur la charpente et le plaquiste : le carrelage sera fini dans les temps.
Comme la commission de sécurité aura lieu le 5 juin au matin, les travaux doivent être terminés pour la réunion de fin de chantier prévue le lundi 3 juin à 14h00.

- Monsieur le Maire présente aux conseillers une proposition du fournisseur CUNY à hauteur du devis de 2 880€ pour le remplacement de la gazinière de la salle des fêtes.

Ce devis étant le moins cher, il est accepté à **l'unanimité par le conseil** avec envoi du bon pour accord en spécifiant la livraison pour la fin mai. Il sera demandé de livrer avec des interrupteurs de sécurité.

• Traversée du bourg :

- L'entreprise POTAIN TP va commencer les travaux à la mi-mai et l'entreprise THIVEND suivra à partir du 24/6/2019. La route ne sera pas fermée mais la circulation se fera en alternat (feux tricolores). La pose du revêtement final sera réalisée par le conseil départemental, soit avant la fin du mois de juillet, soit au début du mois de septembre
- Les pavés devant la Mairie seront récupérés par le cantonnier tout comme les bacs à fleurs.

Compétence eau :

A la suite des réflexions conduites au sein de la Communauté de communes Charlieu-Beimont, deux décisions sont prises en ce qui concerne les services de l'eau potable.

- Premièrement le refus du transfert de la compétence eau potable à Charlieu Beimont Communauté au 1^{er} janvier 2020. Cette décision fait suite à la loi Ferrand (2018) qui repousse à 2026 la date limite de transfert de cette compétence à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI).
- Deuxièmement l'adhésion à la « Charte de l'eau » mise en place par les 25 communes de l'EPCI. Lecture est faite de la charte par Monsieur Le Maire. Il s'ensuit une discussion sur les points pour lesquels nous devons améliorer notre service de distribution d'eau potable. Il s'agit notamment de la mise en place d'une station de reminéralisation que nous n'avons pu réaliser dans l'attente de la déclaration d'utilité publique de notre second captage. Suite à une réunion tenue en préfecture le 6 mai, cette déclaration devrait arriver prochainement.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire : accepte à l'unanimité le refus du transfert obligatoire des compétences eau potable et assainissement des eaux usées au 1^{er} janvier 2020 d'une part,

Et d'autre part accepte à l'unanimité, l'adhésion à la charte de l'eau et des principes guides de la démarche de transfert de la compétence Eau et Assainissement sur le périmètre de Charlieu Beimont Communauté.

Point sur l'état des sources :

- M.VERMOREL donne un état du rendement des sources de 2016/2017/2018 et au 02/05/2019 avec l'ancien captage et le nouveau captage. 2017, année pluvieuse montre que le débit total quotidien des deux sources est important, souvent plus de 200 m³. Pour le début 2019, nous sommes très en-dessous de ces niveaux, environ 60 m³ par jour. La pluie sera la bienvenue.
- Lancement de l'opération de l'extension du réseau communal sur les hameaux Les Sapins, Chantefay, Les Bessy avec la rédaction d'un courrier faisant apparaître le montant des travaux à la charge pour les propriétaires : 4 000€ maximum par maison + 500€ pour le branchement. 2 devis supplémentaires seront demandés. 6 Maisons sont concernées avec un montant du premier devis s'élevant à 46 000 € HT dont la moitié à la charge de la commune ce qui fait 23 000€ pour 6 maisons soit environ 4 000€ par maison.

Personnel Communal :

- M.AUGAY Jean-Noël est actuellement Adjoint technique, avec une certaine ancienneté qui lui permet de changer de grade et devenir Adjoint technique principal 2^{ème} classe. Rien ne change au niveau de la rémunération pour l'instant mais cela la création de ce nouveau grade lui permettra des améliorations ultérieurement. Une ouverture de poste est donc nécessaire en même temps que la fermeture de l'ancien poste.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Yves CROZET, Maire : accepte à l'unanimité cette création.

- RIFSEEP : L'indemnité versée aux employés communaux selon l'ancienne formule (IAT) n'est pas applicable en cas de nouveau recrutement. Il est donc nécessaire de mettre en place la nouvelle formule (RIFSEEP) qui permet de verser d'une part une indemnité annuelle (CIA) et une indemnité mensuelle (ISFE).

Tous les ans suite à l'entretien annuel ces indemnités peuvent être revues à la hausse ou à la baisse. Le maire par arrêté doit déterminer le montant par agent. Le conseil décide en premier lieu la mise en place du RIFSEEP, il décide ensuite que cela s'applique pour les titulaires comme pour les contractuels ainsi que pour les titulaires. Au-delà de 15 jours annuels d'arrêt maladie, les indemnités seront supprimées.

Le système sera mis en place au 1^{er} juin 2019.

Budget :

Le Conseil Municipal approuve la décision modificative au budget communal présentée ci-dessous de type virements de crédit entre opérations :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 102-135 : ELU		1 000,00 €		
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles		1 000,00 €		
D 2313-90 : FRA	1 000,00 €			
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 000,00 €			
Total	1 000,00 €	1 000,00 €		
Total Général		0,00 €		0,00 €

- Eclairage public :

Conformément à ce qui avait été discuté lors de précédentes séances, mission est donnée au SIEL de retirer la lanterne qui éclaire la route devant l'église. Cela donnera plus de visibilité à la mise en valeur lumineuse mis en place en 2013. La lanterne sera installée derrière l'église pour éclairer le parking près du relais téléphonique.

Divers :

- Composition de la future assemblée délibérante de l'intercommunalité à compte de 2020 : Sera votée au prochain Conseil municipal le 5 juillet 2019.
- Enquête publique de déclassement de chemins ruraux :
M.FAVIER le commissaire enquêteur nous a fait parvenir une convention ainsi que les notes de présentations pour les différents acheteurs (Vavre d'une part et Monteveneur d'autre part). Publication sera faite dans les journaux, les riverains seront prévenus par courrier. L'enquête publique se déroulera au mois de juin 2019.
- Frais de chauffage des locataires de la Mairie : le cubage des logements sera refait et une délibération sera prise au prochain conseil.
- Horloge dans la bibliothèque : Le mécanisme sera transféré à l'église pour donner plus de place aux activités de la bibliothèque.
- Chaises de la salle des fêtes : Seront prêtées la vieille de l'Ascension pour le loto du Foot de CHAUFFAILLES.
- Nettoyage vaisselle de la salle des fêtes : aura lieu le lundi 3/6/2019, faite par les adjoints.

- Tours de garde pour les élections : sont les suivants

8h-10h30 : ODIN Corentin + Yves CROZET

10h30-13h: VERMOREL Jean+ Roger VERMOREL

13h-15h30: Michel ISNARD+ Catherine ODIN

15h30-18h: Simone LABROSSE + DELAYE Marie-Yvette.

Prochaine réunion le vendredi 5 juillet 2019.

Le Maire
Yves CROZET

